

PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 6 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

46	- Direction départementale des Finances Publiques	
	Arrêté N°2012277-0003 - Arrêté portant délégation de signatures	 1
	Arrêté N°2012277-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Madame MARSOL	
	Nathalie, inspectrice des finances publiques	 2
	Arrêté N °2012356-0007 - Délégation de pouvoirs et de signatures à la trésorerie de Souillac	 3
	Arrêté N °2012363-0004 - Délégation de pouvoirs et de signatures à la trésorerie de Saint- Céré	 7
	Arrêté N°2013014-0001 - Délégation de pouvoirs et de signatures à la trésorerie de Latronquière- Sousceyrac	 11
	Décision - Décision de délégation de signature à Madame MARSOL Nathalie, inspectrice des finances publiques	 13
	Décision - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire	 14
	Décision - Décision de délégation de signatures	 16
	Décision - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources	 17



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 83 RUE VICTOR HUGO 46009 CAHORS CEDEX

≅: 05.65.20.33.00 ■: 05.65.20.33.79

Arrêté portant délégation

L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, comptable du service des impôts des entreprises de CAHORS,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création de la direction générale des finances publiques, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2010 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Arrête:

Art 1er – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- pour les rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l'avis d'imposition de la cotisation foncière des entreprises émis au titre de l'année d'imposition 2010 et des années suivantes ;
- pour les rôles supplémentaires de taxe professionnelle et l'ensemble des taxes figurant sur les avis d'imposition de la taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 novembre 2010;

des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 1500 euros aux agents de catégorie B exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises de CAHORS dont les noms suivent :

GIRARD Audrey, Contrôleur
LAGLBAUER Catherine, Contrôleur
LEARDINI Adrienne, Contrôleur Principal
LIOCHON Nadine, Contrôleur Principal
ROUELLE Brigitte, Contrôleur
TARDIERE Claudine, Contrôleur
TASTAYRE Aline, Contrôleur Principal
VALETTE Jean-François, Contrôleur.

Art 2 – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de CAHORS et des trésoreries de CAHORS – CASTELNAU-MONTRATIER – CATUS – CAZALS – SALVIAC – LALBENQUE – LIMOGNE-EN-QUERCY – LUZECH – MONTCUQ – PUY-L'EVEQUE – ST GERY.

A Cahors le 03/10/2012.

L'Inspecteur Divisionnaire des/Finances Publiques

Maurice VALEZ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ÆT&DESOEDNAINGES2/01/2013



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 83 RUE VICTOR HUGO 46009 CAHORS CEDEX

≅: 05.65.20.33.00 ■: 05.65.20.33.79

Arrêté portant délégation

L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, comptable du service des impôts des entreprises de CAHORS,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création de la direction générale des finances publiques, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2010 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Arrête:

Art 1er – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, en ce qui concerne les majorations, frais de poursuite et intérêts moratoires liés au recouvrement de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe professionnelle :

- pour les rôles de cotisation foncière des entreprises et l'ensemble des taxes et impositions figurant sur l' avis d'imposition de la cotisation foncière des entreprises émis au titre de l'année d'imposition 2010 et des années suivantes ;
- pour les rôles supplémentaires de taxe professionnelle et l'ensemble des taxes figurant sur les avis d'imposition de la taxe professionnelle mis en recouvrement à compter du 30 novembre 2010 ;

des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 5 000 euros à l'agent de catégorie A exerçant ses fonctions au service des impôts des entreprises de CAHORS:

MARSOL Nathalie, Inspectrice des Finances Publiques

Art 2 – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIE de CAHORS et des trésoreries de CAHORS – CASTELNAU-MONTRATIER – CATUS – CAZALS – SALVIAC – LALBENQUE – LIMOGNE-EN-QUERCY – LUZECH – MONTCUQ – PUY-L'EVEQUE – ST GERY

A Cahors, le 03/10/2012.

L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Maurice VALEZ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE AETICIES JEINANCES /01/2013



Souillac, le 21/12/2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SOUILLAC RUE PAUL CHAMBERT 46200 SOUILLAC

Téléphone: 05 65 37 81 54 Télécopie: 05 65 37 01 92

Affaire suivie par : Pascal LAGARRIGUE

Téléphone: 05 65 37 85 65

Mél.: pascal.lagarrigue@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Délégations de pouvoirs et de signatures.

I - DELEGATIONS GENERALES

Le soussigné : Pascal LAGARRIGUE

Chef de Poste à la Trésorerie de : SOUILLAC

Déclare donner **délégation générale** de signature à : **Mme Jeannine POUCHIEU** et, en l'absence de Mme Jeannine POUCHIEU, à **Mme Marie-Odile AUDRIX**.

Reçoivent mandat pour suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer en l'absence du Chef de Poste tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à la Trésorerie de Souillac.

Le délégataire général de signature pourra :

- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception,
- recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
 - donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
 - opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites,
- le représenter auprès de la Banque Postale, notamment pour les opérations relevant du compte CCP de la DDFÎP,
- le représenter auprès de l'IEDOM pour toutes opérations afférentes aux comptes bancaires de la Trésorerie,
 - le représenter auprès du service courrier de la POSTE.



Délégation générale de signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom : POUCHIEU Jeannine	Grade : Contrôleur principa	al des Finances Publiques
Fonction: Adjointe	Signature :	2

Pour, d'une manière générale, effectuer en son absence toute opération concernant la Trésorerie de SOUILLAC sans son concours mais sous sa responsabilité.

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
AUDRIX Marie-Odile	Contrôleur principal des Finances Publiques
Fonction : Secteur public local	Signature:

Pour, d'une manière générale, effectuer en son absence, et en l'absence de Mme Jeannine POUCHIEU, toute opération concernant la Trésorerie de SOUILLAC sans son concours mais sous sa responsabilité.

II - <u>DELEGATIONS SPECIALES</u>

Déclare donner **délégations spéciales** aux agents de la Trésorerie pour les correspondances courantes de leur service et les actes spécialement définis par le Chef de Poste : **Mmes Jeannine POUCHIEU**, **Marie-Odile AUDRIX**, **Corinne LAVAL** et **Sophie LEBASNIER**.

Les agents de la Trésorerie reçoivent délégation pour signer, dans leur domaine d'attribution les accusés de réceptions, les lettres et correspondances ne comportant que des observations et demandes ponctuelles ou prescrivant des mesures de simple application de dispositions réglementaires ainsi que les pièces comptables courantes de leur service, sans caractère permanent ou accompagnant des documents ne comportant pas d'observations significatives.



Délégation spéciale de signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire spécial de signature :

Nom, Prénom : POUCHIEU Jeannine	Grade : Contrôleur principal des Finances Publiques	
Fonction : Impôt	Signature :	

Description de la délégation spéciale :

- octroyer des délais de paiement d'une durée maximale de 3 mois pour des impositions en phase amiable (REC) dont le montant initial est inférieur à 3 000 €, prévoyant, selon la situation du demandeur (adhésion à la mensualisation, difficultés passagères, situation exceptionnelle,...), une remise partielle ou totale de la majoration,
- accorder des délais de paiement d'une durée maximale de 4 mois aux contribuables d'impositions en phase contentieuse (RAR) dont la dette globale restant due est inférieure à 5 000 €.

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire spécial de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
AUDRIX Marie-Odile	Contrôleur principal des Finances Publiques
Fonction : Secteur public local	Signature:

Description de la délégation spéciale :

- accorder des délais de paiement d'une durée maximale de 4 mois pour des redevables de produits locaux dont la dette est inférieure à 2 000 € ou à 3 000 € lorsqu'il s'agit de produits d' ESMS.

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire spécial de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
LAVAL Corinne	Contrôleur des Finances Publiques
Fonction : Secteur public local	Signature :

Description des délégations spéciales :

Lors du remplacement du guichetier :

- signer les quittances délivrées,



- octroyer des délais de paiement "Sispeo" d'une durée maximale de 3 mois pour des impositions dont le montant initial est inférieur à 1 500 €, prévoyant, selon la situation du demandeur (adhésion à la mensualisation, difficultés passagères, situation exceptionnelle,...), une remise partielle ou totale de la majoration.

Lors de l'exercice de ses fonctions relatives au recouvrement des produits locaux :

- accorder des délais de paiement d'une durée maximale de 4 mois pour des redevables de produits locaux dont la dette est inférieure à 1 000 €.

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire spécial de signature :

Nom, Prénom : LEBASNIER Sophie	Grade : Agent d'Administration Principal des Finances Publiques
Fonction: Guichet	Signature :

Description des délégations spéciales :

- signer les quittances délivrées,
- octroyer des délais de paiement "Sispeo" d'une durée maximale de 3 mois pour des impositions dont le montant initial est inférieur à 1 500 €, prévoyant, selon la situation du demandeur (adhésion à la mensualisation, difficultés passagères, situation exceptionnelle,...), une remise partielle ou totale de la majoration,
- accorder des délais de paiement d'une durée maximale de 3 mois pour des redevables de produits locaux dont la dette est inférieure à 300 €.

Pour, d'une manière spéciale et dans le strict périmètre décrit par le Chef de Poste, effectuer ces opérations concernant la Trésorerie de SOUILLAC sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à Souillac, le vingt et un décembre deux mille douze.

Nom, Prénom, grade, fonction et signature du délégant :

Nom, Prénom : LAGARRIGUE Pascal	Grade : Inspecteur des Finances Publiques	
Fonction : Trésorier	Signature :	



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-CERE 4 PLACE BOURSEUL 46400 SAINT-CERE

Saint-Céré, le 28/12/2012

Téléphone: 05.65.38.17.78 Télécopie: 05.65.38.17.68

Trésorerie:

Affaire suivie par : J.LAGARRIGUE-GOYETCHE

Téléphone: 05.65.38.17.79

Mél. : josette.lagarrigue-goyetche@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Délégation de pouvoirs et de signatures.

Le soussignée : Josette LAGARRIGUE-GOYETCHE

Chef de Poste à la Trésorerie de Saint-Céré

Déclare donner délégation générale de signature à Mme Evelyne JAMMES et en l'absence de Mme Evelyne JAMMES à Mme RIGAL Claudine.

I – <u>DELEGATIONS GENERALES</u>

Reçoivent mandat pour suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec le Chef de Poste tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à la Trésorerie de Saint-Céré.

Le délégataire général de signature pourra :

- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception
- recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée
- exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées
- signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration
- opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites
- le représenter auprès de la Banque Postale, notamment pour les opérations relevant du compte CCP de la DDFIP(fournir une procuration « Professionnels et entreprises » avec une copie d'une pièce d'identité valide en cas de désignation comme mandataire du CCP de la DDFIP avec la présente délégation de signature)
- le représenter auprès de l'IEDOM pour toutes opérations afférentes aux comptes bancaires de la Trésorerie (fournir une « demande d'accréditation auprès de l'IEDOM » avec la présente délégation de signature)
- le représenter auprès du service courrier de la POSTE



Délégation générale de signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
JAMMES Evelyne	Contrôleur Principal
Fonction: Adjointe	Signature:

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom :	Grade :
RIGAL Claudine	Contrôleur
Fonction: Secteur Public Local	Signature:

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Saint-Céré sans son concours mais sous sa responsabilité.

II - DELEGATIONS SPECIALES

Délégations spéciales aux agents de la Trésorerie pour les correspondances courantes de leur service et les actes spécialement définis par le Chef de Poste :

Les agents de la Trésorerie reçoivent délégation pour signer, dans leur domaine d'attribution les accusés de réceptions, les lettres et correspondances ne comportant que des observations et demandes ponctuelles ou prescrivant des mesures de simple application de dispositions réglementaires ainsi que les pièces comptables courantes de leur service, sans caractère permanent ou accompagnant des documents ne comportant pas d'observations significatives .



Délégation spéciale de signature :

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire spécial de signature :

Nom, Prénom : BOYER Jimmy	Grade: Agent d'administration Principal des Finances Publiques
Fonction : Service Impôt + Accueil	Signature :

Description de la délégation :

- -Signer les quittances délivrées
- -Octroi de délais de paiement (avec ou sans remise de majoration suivant le cas) en phase amiable (REC) sur une durée maximale de six mois concernant des impositions émises pour un montant inférieur à 3 500 €.
- -Octroi de délais de paiement en phase contentieuse (RAR) sur une durée maximale de neuf mois concernant des impositions émises pour un montant inférieur à 3 500 €.
- -Signer les ATD inférieurs à 1 500 €.
- -Signer les déclarations de créances lors des procédures collectives et auprès de la Commission de Surendettement
- -Signer les inscriptions hypothécaires
- -Signer les documents comptables avant transfert à la DDFIP
- -Signer les bordereau de remises de chèques
- -Signer les bordereaux de dégagement de numéraire auprès de la Poste

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire spécial de signature :

Nom, Prénom:	Grade:	
CAUMON Julien	Contrôleur 2ème classe	
Fonction: Secteur Public Local +Accueil	Signature:	14-22-

Description de la délégation :

- -Signer les quittances délivrées
- -Octroi délais de paiement sur une durée maximale de douze mois pour des dettes inférieures à
- 2 000 € pour des produits locaux et inférieures à 3 000 € s'il s'agit de produits hospitaliers.
- -Signer les OTD inférieurs à 1000 euros.
- -Signer les déclarations de créances auprès de la Commission de Surendettement et dans le cadre des procédures collectives
- -Signer les bordereaux de remises de chèques
- -Signer les bordereaux de dégagement de numéraire auprès de la Poste
- -Signer les documents comptables avant transfert à la DDFIP



Pour, d'une manière spéciale et dans le strict périmètre décrit par le Chef de Poste, effectuer ces opérations concernant la Trésorerie de Saint-Céré sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à : Saint-Céré Le vingt-huit décembre 2012

Nom, Prénom, grade, fonction et signature du délégant :

Josette LAGARRIGUE-GOYETCHE Inspectrice des Finances Publiques

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA CRESTORNIE - WALLE 22013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LATRONQUIERE-SOUSCEYRAC

Latronquière, le 14/01/2013

Place du 19 mars 1962 46210 LATRONQUIERE

HORAIRES D'OUVERTURE ; Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h

à 15h30 SAUF les mercredi et vendredi AM Affaire suivie par : Sandrine DYSSLI

Téléphone: 05.65.40.25.35 Fax: 05.65.11.90.00

Mél.: t046015@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Délégation de pouvoirs et de signatures.

Le soussigné : Sandrine DYSSLI

Chef de Poste à la Trésorerie de : Latronquière-Sousceyrac

Déclare donner délégation générale de signature à : Mme Sylviane ROLET et Monsieur Stanislas JULLIOT

I – DELEGATIONS GENERALES

Reçoivent mandat pour suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec le Chef de Poste tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à la Trésorerie de : Latronquière-Sousceyrac.

Le délégataire général de signature pourra :

- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception
- recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée
- exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées
- signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration
- opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites
- le représenter auprès de la Banque Postale, notamment pour les opérations relevant du compte CCP de la DDFIP(fournir une procuration « Professionnels et entreprises » avec une copie d'une pièce d'identité valide en cas de désignation comme mandataire du CCP de la DDFIP avec la présente délégation de signature)
- le représenter auprès de l'IEDOM pour toutes opérations afférentes aux comptes bancaires de la Trésorerie (fournir une « demande d'accréditation auprès de l'IEDOM » avec la présente délégation de signature)
- le représenter auprès du service courrier de la POSTE



Délégation générale de signature :

Nom, Prénom:

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Fonction: Signature:

Grade: CONTROLEUR PAINCIPAL

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

JULLIOF Shanish

Nom, Prénom:	Grade:	
Fonction:	Signature:	

Nom Prénom - Grade - Fonction et signature du délégataire général de signature :

Nom, Prénom:	Grade:
Fonction:	Signature:

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Latronquière-Sousceyrac sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à : Latronquière

Le (date en toutes lettres) : quatorze janvier deux mille treize

Nom, Prénom, grade, fonction et signature du délégant :

DYSSLI Sandrine

Inspecteur des Finances publiques

Chef de poste Trésorerie de Latronquière-Sousceyrac

Dyslia



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 83 RUE VICTOR HUGO 46009 CAHORS CEDEX

≅: 05.65.20.33.00 **□**: 05.65.20.33.79

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Maurice VALEZ, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, comptable du Service des Impôts des Entreprises de CAHORS (Lot),

Vu les articles L 252, L 257A et L 262 du Livre des Procédures Fiscales.

Vu l'article L 621-43 du Code de Commerce,

Vu l'article 410 de l'annexe II du Code Général des Impôts,

Vu la décision du Directeur Général des Impôts en date du 23 septembre 2005, publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 12 C-3-05,

DECIDE:

Article 1er Délégation de signature est donnée à :

Mme MARSOL Nathalie, Inspectrice des Finances Publiques,

dans les limites du ressort du Service des Impôts des Entreprises.

Art 2 – L'agent délégataire est autorisée à signer les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure visés a l'article L 257A du Livre des Procédures Fiscales, les avis à tiers détenteurs visés à l'article L 262 du Livre des Procédures Fiscales et les bordereaux de déclaration des créances fiscales mentionnés à l'article L 621-43 du Code de Commerce.

Art 3 – Les délégations précédentes sont abrogées.

FAIT A CAHORS, le 03/10/2012.

L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Maurice VALEZ.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décision - 22/01/2013



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors le 2 janvier 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT 190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 3 juin 2011, portant nomination de M. Bernard GONZALEZ, Préfet du LOT;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du LOT;

Vu la décision du 6 août 2010 portant nomination de Madame Marie-Virginie DEFRESNE, inspectrice principale, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du LOT;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2011, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marie-Virginie DEFRESNE, inspectrice principale ;

Vu article 3 de l'arrêté précité autorisant Madame Marie-Virginie DEFRESNE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE:

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Virginie DEFRESNE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du LOT en date du 21 juin 2011, sera exercée par :

- ✓ Monsieur Frédéric FAGUET, administrateur des finances publiques adjoint,
- ✓ Madame Caroline PERIE, inspectrice principale des finances publiques,
- ✓ Monsieur Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- ✓ Madame Guénaëlle MARIE-LOUISE, inspectrice des finances publiques,
- ✓ Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur des finances publiques,



Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Budget - Immobilier - Logistique

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, et de constater le service fait.

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs dans l'outil CHORUS Formulaires.

Monsieur Claude CASTANY, inspecteur, Assistant de prévention, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer tous documents relatifs à cette mission. En outre, il peut également attester du service fait et est habilité à servir toute opération dans CHORUS GRIMM.

Monsieur Éric MOLTER, technicien principal du MINEFI, Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, les actes relatifs à la régie d'avance de la DDFiP du LOT et de constater le service fait.

Fait à Cahors, le 2 janvier 2013,

La directrice du pôle pilotage et ressources Inspectrice principale des finances publiques,

Marie-Virginie DEFRESNE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 83 RUE VICTOR HUGO 46009 CAHORS CEDEX

曾: 05.65.20.33.00 **日**: 05.65.20.33.79

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Maurice VALEZ, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, comptable du Service des Impôts des Entreprises de CAHORS (Lot),

Vu les articles L 252, L 257A et L 262 du Livre des Procédures Fiscales,

Vu l'article 410 de l'annexe II du Code Général des Impôts,

Vu la décision du Directeur Général des Impôts en date du 23 septembre 2005, publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 12 C-3-05,

DECIDE:

Article 1er Délégation de signature est donnée à :

Mme GIRARD Audrey, contrôleur
Mme LAGLBAUER Catherine, contrôleur
Mme LEARDINI Adrienne, contrôleur principal
Mme LIOCHON Nadine, contrôleur principal
Mme LUCE Claudine, contrôleur principal
Mme ROUELLE Brigitte, contrôleur
M. SOULIE Philippe, contrôleur
Mme TARDIERE Claudine, contrôleur principal
Mme TASTAYRE Aline, contrôleur principal
Mr VALETTE Jean-François, contrôleur

dans les limites du ressort du Service des Impôts des Entreprises.

Art 2 – Les agents délégataires sont autorisés à signer les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure visés à l'article L 257A du Livre des Procédures Fiscales, ainsi que les avis à tiers détenteurs visés à l'article L 262 du Livre des Procédures Fiscales.

Art 3 - Les délégations précédentes sont abrogées.

FAIT A CAHORS, le 03/10/2012.

L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Maurice VALEZ.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 2 janvier 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT 190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des finances publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques du département du LOT,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du LOT ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du LOT;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de Madame Christiane MARÉCHAL dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du LOT ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à Madame Caroline PÉRIÉ, inspectrice principale des finances publiques, et à Monsieur Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire, adjoints au responsable du pôle pilotage et ressources, à l'effet de suppléer Madame Marie - Virginie DEFRESNE dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec elle, sous réserve des dispositions de l'article 3, tous les actes relatifs au pôle pilotage et ressources, en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du pôle, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.



Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines (RH) et formation professionnelle :

Gestion Ressources humaines

Madame Guenaelle MARIE-LOUISE, inspectrice, chef du service RH.

Madame Annie FAIVRE, contrôleur, Madame Stéphanie ROQUES, contrôleur, Monsieur Frédéric TIRTAINE, contrôleur principal, Madame Marie-Jeanne VISCOGLIOSI, agent administratif principal, Mme Pascale AYMARD, agent administratif principal, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs d'informations dans AGORA basculant vers CHORUS.

Pour la partie RH gestion publique :

Madame Stéphanie ROQUES, contrôleur, Monsieur Frédéric TIRTAINE, contrôleur principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les attestations, les fiches de liaison avec le service liaison rémunération, et les bordereaux d'envoi du service.

Formation professionnelle

Madame Dominique PRUNET, contrôleur, chef du service de la formation professionnelle

Service Concours

Monsieur René MARTINEZ, Inspecteur, chef du service « Concours »

2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Budget - Immobilier - Logistique

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, et de constater le service fait.

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs dans l'outil CHORUS Formulaires.

Monsieur Claude CASTANY, inspecteur, Assistant de prévention, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer tous documents relatifs à cette mission. En outre, il peut également attester du service fait et est habilité à servir toute opération dans CHORUS GRIMM.

Monsieur Éric MOLTER, technicien principal du MINEFI, Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, les actes relatifs à la régie d'avance de la DDFiP du LOT et de constater le service fait.

Contrôle de gestion - Structures et emplois

Monsieur René MARTINEZ, inspecteur, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer tous les documents relatifs au service.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des finances publiques, Directrice départemental des finances publiques du Lot,

Christiane MARÉCHAL